

Type de réunion

Réunion de collège public

Discussion sur le constat

Constat globalement positif sur les effets attendus de la loi d'orientation de 1989 même si la stagnation des taux de réussite au baccalauréat met en échec le slogan « 80% d'élèves d'une classe d'âge au niveau BAC »

Cependant l'élève est-il bien toujours au centre de l'École ?

Le collège unique pour tous au sens des apprentissages identiques pour tous n'est pas adapté à tous.

La multiplicité des corps d'enseignants est trop grande à tous les niveaux de l'enseignement, instituteurs, professeurs des écoles, vacataires, contractuels, maîtres auxiliaires, certifiés, agrégés, maîtres de conférences... Malgré un recrutement annoncé au niveau minimal licence pour tous, la formation des enseignants est très inégale sinon inexistante pour les non-titulaires.

Le manque d'implication des parents dans le débat (pour des raisons pratiques de disponibilité souvent) est aussi le reflet de l'implication des parents dans l'école. Le constat est fait d'une forte méconnaissance du système éducatif et des métiers de l'école par les parents.

02. Quelles doivent être les missions de l'École, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

Points d'accord sur la pluralité du rôle de l'école, à savoir : instruire, éduquer et former, sur l'importance de l'apprentissage des langues étrangères, sur les bases à donner concernant la construction de l'Europe et sur l'état de privilège qu'est l'école obligatoire.

Points de désaccord sur les limites au rôle d'éducateurs des enseignants et des parents, sur les limites à donner au collège en terme de formation, sur l'âge préconisé pour l'apprentissage des langues étrangères.

La complémentarité des missions, instruire, éduquer, former, est soulignée par tous mais cette complémentarité doit s'exercer avec les parents en matière d'éducation. Former ne doit pas se traduire en terme de formations professionnelles précoces pour préparer à la vie active. Il est plus juste de parler de préparer à la vie d'adulte, ce qui comprend la préparation à devenir des citoyens et la construction d'un socle de connaissances et compétences le plus large possible pour avoir toutes les possibilités plus tard.

En cela les parents expriment le regret du peu d'activités manuelles encore présentes dans l'école.

En matière d'éducation, il est noté que le terme de « discipline » comprend en lui-même la notion de contraintes et d'efforts dans les enseignements, de l'EPS à toute autre matière. L'idée de développer un temps consacré exclusivement à l'éducation morale et civique n'a pas reçu l'aval des enseignants en insistant sur l'importance de montrer que c'est la préoccupation de tous et non pas seulement de la personne qui aurait en charge ce moment dans l'emploi du temps des élèves.

Dans ce domaine, l'investissement des parents se heurte à un manque croissant de disponibilités pour des familles où les deux parents ont une vie professionnelle et où les parents ne savent pas toujours comment réagir face aux exigences de l'école. Il est préconisé de mettre en place des groupes de parole de parents et membres de l'équipe éducative en dehors des restitutions des résultats de leurs enfants et des conseils de classe. Face aux dérives comportementales de certains enfants, l'enseignant est souvent démuné pour analyser les raisons d'un tel comportement, le besoin d'intervenants dont ce sont les domaines de compétences, personnels de services sociaux et de santé et la présence d'éducateurs pour assurer un relais dans l'école se justifient totalement. La remarque est faite, cependant que la possibilité d'associer des éducateurs disponibles dans l'école n'est pas toujours acceptée par les enseignants.

Le caractère obligatoire de l'école est d'abord dénoncé car il n'agit pas comme un levier de motivation pour les jeunes mais est ensuite plébiscité comme privilège avec des droits mais aussi des devoirs étroitement liés. La motivation actuelle est trop liée à l'image même d'un beau ou bon métier défini ainsi en fonction du salaire associé. L'image de l'école renvoyée par les médias paraît trop souvent négative alors que cette école aujourd'hui intègre toute une classe d'âge dans un lieu d'éducation avec succès pour un très grand nombre.

Dans le cursus scolaire, les programmes sont trop lourds et surtout la diversité des disciplines enseignées est en contradiction avec l'importance qui reste donnée à certaines disciplines par les coefficients ou leurs simples représentations dans la délivrance des diplômes.

A l'heure européenne, l'envie de communiquer et les opportunités d'utiliser les langues apprises participent largement à l'amélioration de l'apprentissage des langues en France. La discussion porte sur le moment propice pour commencer cet apprentissage, professeurs de langues et d'éducation musicale s'accordent pour dire qu'il y a besoin de travailler au niveau de l'oreille très tôt pour développer le spectre des sons et l'écoute des élèves. Si les parents sont convaincus, ils regrettent cependant que notre apprentissage donne une place trop grande à l'écrit dans le domaine des langues, en particulier aux examens.

Le développement de la culture européenne est ressenti dans les programmes d'éducation civique ou d'histoire géographie avec une trop forte dimension de propagande européenne par contre la dimension historique sur la construction européenne aurait une place insuffisante. L'école doit-elle donner, forger une identité européenne pour tous ?

L'harmonisation et l'homologation des diplômes sont défendues sous réserve de « tirer vers le haut » les préparations de ceux-ci.

Enfin, l'égalité à l'école doit se traduire par une égalité d'objectifs, l'égalité de départ n'étant pas réelle, en donnant à chacun ce dont il a besoin et les moyens doivent permettre de créer des passerelles aux différents niveaux d'enseignement.

05. Quel socle de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?

Points d'accord sur la place à donner à toutes les disciplines enseignées au collège comme étant fondamentales et sur la nécessité « d'apprendre à apprendre » et d'introduire plus de méthodologies dans les enseignements.

Point de désaccord sur la création de filières au niveau du collège.

Toutes les disciplines doivent garder une place dans le socle de la scolarité au collège mais le contenu des programmes pourrait être adapté, « allégé » en terme de connaissances pour approfondir les compétences et donner du sens aux apprentissages.

En premier cycle les fondamentaux à acquérir restent la maîtrise de la langue orale, de la lecture, de l'écriture, la maîtrise du calcul. En primaire, les enfants doivent acquérir les bases, au collège élargir leurs connaissances. Il ne faut pas supprimer de l'école la culture pluridisciplinaire pour permettre d'avoir une meilleure adaptation à un choix de métier. Le but de l'enseignement jusqu'au collège est d'avoir des connaissances les plus vastes possibles en diversifiant les matières pour avoir une culture commune, apprendre à appréhender le monde, pour penser, réfléchir, être critique et agir pour faire avancer le monde. L'école doit apprendre le discernement, former des individus libres et ouverts au monde, des citoyens.

Il ne faut pas négliger les matières artistiques ni les rendre optionnelles, pour des raisons à priori économiques. La crainte est que les enfants n'aient pas vraiment le choix suivant l'existence ou non de ces enseignements dans les établissements.

Certains enfants sont en perpétuel échec, problème lié au collège unique. Défendant un collège pour tous, il est souhaité de créer ou développer au sein des collèges les dispositifs d'aide et soutien et les classes passerelles qui peuvent être nécessaires. Des efforts sont encore à faire pour valoriser et favoriser les orientations vers les formations techniques et technologiques. Mais jusqu'au collège au moins, il faut séparer le fait d'apprendre un métier et celui d'instruire et éduquer.

En conclusion toutes les disciplines sont fondamentales, il faut se donner les moyens humains, matériels et financiers de les enseigner.

13. Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Points d'accord sur les moyens mis en œuvre pour le repérage des élèves en difficulté mais aussi sur le manque de suivi ou de réponses aux diagnostics faits des élèves en difficulté, enfin sur le manque de formation des enseignants pour appréhender les difficultés des élèves.

Points de désaccord sur l'orientation précoce envisagée comme solution pour les élèves en difficulté, sur l'âge propice à l'alternance entre l'école et l'entreprise et les regroupements d'élèves en difficulté dans des classes particulières.

Les différents tests d'évaluation nationaux à l'école élémentaire et au collège sont reconnus comme de bons indicateurs pour le dépistage des élèves en difficulté et leurs difficultés mais cela reste sur le plan des résultats scolaires et ne permet pas de discerner les différentes difficultés, troubles et déficiences pathologiques ou détresse liée à l'intégration dans une classe.

Peu de structures de prise en charge d'élèves en grande difficulté existent. De plus, elles sont parfois refusées par les parents comme la proposition d'entrée en SEGPA.

La création de classes passerelles avec le maintien d'une culture générale et la découverte de différents métiers à travers des stages semble être la solution la plus adaptée, accompagnée d'une valorisation des métiers manuels.

Des classes à effectif réduit restent la proposition principale ainsi que des classes d'adaptation, des structures spécifiques intégrant de l'alternance dans le monde des entreprises dès le collège.

La formation initiale des enseignants devrait comprendre un volet important de réflexion sur les difficultés qu'ils pourront rencontrer chez les élèves, et de travail sur l'attitude à adopter face aux difficultés scolaires ou aux difficultés comportementales.

18. Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

Points d'accord sur un constat d'inégalité déjà forte au niveau des moyens mis par les communes, les départements ou les régions en fonction du niveau d'enseignement en complément des crédits d'Etat, par exemple pour les manuels scolaires et sur la crainte d'un accroissement de ces inégalités avec la décentralisation.

La loi existante n'est pas parachevée et déjà remise en cause. Le passage de la régionalisation à la privatisation est redouté. La dérive vers des comparaisons entre enseignement public et privé et le passage de contrats qui n'ont pas la valeur d'une loi apparaît avec l'évocation du problème soulevé par la laïcité à l'école.

La gestion de proximité à travers la décentralisation pourrait peut-être résoudre les problèmes de retard de paiement des salaires (contractuels et vacataires par exemple) ou celui des remplacements. Mais beaucoup d'inquiétudes apparaissent sur le sort donné à l'Egalité inscrite dans la devise « liberté-égalité-fraternité ». Des inégalités sont déjà sensibles au niveau des fournitures de matériels ou manuels en école élémentaire et pour les manuels en lycée par des apports différents des collectivités territoriales. Cela ne se rencontre pas au collège pour les manuels scolaires avec des versements de crédits d'Etat. La fiscalité locale est et risque d'être encore plus forte pour compenser les transferts de frais. La mutualisation des actes de gestion, gestion matérielle et gestion des personnels, fait craindre des suppressions de postes.

L'autonomie sous forme de contrat sous-entend une évaluation faite sur ces contrats dont les buts et les indicateurs restent à définir. Les marges d'autonomie actuelles laissées aux établissements, par exemple dans la répartition de la dotation horaire, sont très limitées. La liberté pédagogique des enseignants se heurte pour certains au statut de fonctionnaire « obéissant » à l'Etat.

Si la décentralisation a déjà commencé, il est ici demandé que l'Etat garde en charge la totalité de la rédaction des programmes (non aux 15% d'autonomie aux établissements) et la charge des examens dans leur définition et leur délivrance pour que le BAC soit égal sur tout le territoire.

19. Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

Cette question n'a finalement pas été débattue pour elle-même, n'ayant recueilli que 3 participants dans l'atelier qui avait été prévu mais quelques éléments sont apparus dans le traitement de la question 18.

21. Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?

Point d'accord sur l'importance du travail d'équipe au sein des établissements entre tous les intervenants, enseignants, personnels d'éducation (CPE, MI-SE), personnels administratifs et de service, personnels des services sociaux et de santé, personnels d'encadrement, aides éducateurs...

Les participants sont opposés à une spécificité des enseignants par niveau d'enseignement, maternelle ou primaire dans le premier degré, collège ou lycée dans le second degré ou même spécialisation en 6^{ème} ou en terminale. Les enseignants s'inquiètent de la réapparition envisagée de la bivalence au collège et au lycée, y aura-t-il formation adéquate des professeurs ou simplement complément des horaires dont la discipline est en fort retrait comme l'allemand ? La bivalence, si elle correspond à un réel besoin et si les enseignants sont formés n'est pas à rejeter.

Les origines (formation) des enseignants sont encore très diverses mais l'harmonisation se met en place depuis quelques années maintenant : bac + 3 et formation à l'IUFM. Celle-ci est reconnue comme très théorique et trop peu tournée vers la formation au métier d'enseignant.

Ils souhaitent le maintien dans l'éducation nationale des différents personnels intervenant dans les établissements pour garder une cohésion et une implication de tous dans la vie de l'établissement scolaire.

La présence nécessaire d'un grand nombre d'adultes dans les établissements implique le maintien des MI-SE et des aides éducateurs, et la présence de personnels de services sociaux et de santé en permanence dans les établissements. L'octroi de ces personnels, proportionnel au nombre d'élèves ou à l'origine socio-professionnelle des parents, fait qu'ils ont parfois des centaines, voire des milliers d'élèves à « gérer », répartis sur plusieurs écoles, collèges et lycées, couvrant un secteur géographique important. Chaque établissement devrait avoir un CPE, une équipe de MI-SE, des ATOSS en nombre suffisant, une infirmière car le mal être des élèves s'amplifie et nécessiterait « une oreille neutre et attentive »

Le positionnement des CPE, appelés à travailler en étroite collaboration avec les équipes de direction, les enseignants et les élèves, est à appuyer et à confirmer. Cette synergie semble plus facile à trouver en collège qu'en lycée actuellement.

Il est noté une grande inégalité concernant la fonction de Directeurs d'école, étroitement liée au nombre de classes dans une école sans tenir compte du travail effectif demandé. Cela signifie pour certains aucun temps de décharge alors que certaines tâches restent effectives, c'est pourquoi il y a de moins en moins de volontaires pour ces postes.

La tâche des chefs d'établissement, collèges et lycées, est aussi très lourde nécessitant des compétences d'écoute, de communication et de coordination d'équipes.

Le rôle des inspecteurs est réduit à une visite de temps en temps. La notation jouant beaucoup sur l'évolution de la carrière, il n'est pas normal que dans certaines matières, des collègues restent pendant 10 à 15 ans voire 20 ans sans être inspectés. Il faut insister sur leur rôle de soutien des équipes pédagogiques en laissant à celles-ci leur totale liberté pédagogique.

Remarques complémentaires sur le débat

Dans ces 2 demi-journées de débat, il faut noter la représentation effective des enseignants du collège et enseignants des écoles élémentaires, des parents d'élèves et des représentants des municipalités de secteur et de quelques élèves. Cependant, un parent d'élève a lui-même fait remarquer que les parents étaient trop peu nombreux pour des raisons d'organisation et de disponibilités, mais peut-être aussi d'intérêt.

A l'ouverture des débats, s'est manifestée l'expression du scepticisme d'un collectif d'enseignants dénonçant, au nom des différents syndicats qu'ils représentaient et des élus au CA, l'organisation des débats et la frustration d'être amenés à ne se prononcer que sur un nombre limité de questions et exprimant leurs réserves sur l'aboutissement des débats et leur exploitation.

Trois priorités pour l'École

1 Garder la spécificité des métiers tels qu'ils existent et maintenir tous les personnels de l'Education Nationale dans la fonction publique d'Etat.

2 Que l'Etat soit garant des programmes nationaux et de l'équivalence des examens sur tout le territoire.

3 Se donner les moyens humains, matériels et financiers de répondre aux besoins de l'Ecole.

ANNEXE

Nous ne sommes pas dupes !

Préambule au débat sur l'avenir de l'école.

En mai et juin derniers, nous avons été nombreux dans notre collège à faire grève. Pendant de longues semaines, nous avons dénoncé sans cesse l'absence de négociation du gouvernement sur des questions essentielles liées à l'enseignement (décentralisation de la gestion des personnels, devenir des aides-éducateurs, calcul de la retraite, encadrement des élèves...). Nous nous sommes alors heurtés à une fin de non recevoir face à un gouvernement obtus et déterminé à appliquer sa politique coûte que coûte. Depuis, en proie à une impopularité croissante, ce gouvernement cherche à donner des gages de bonne « gouvernance » démocratique en multipliant les opérations de communication. Aujourd'hui, après avoir refusé de nous écouter pendant deux mois, il entend organiser une vaste consultation nationale sur l'avenir de l'école, à grand renfort de publicité dans les médias visant à montrer son sens du dialogue et son esprit d'ouverture. Nous n'en attendons rien tant la ficelle est grosse. Les preuves de l'ouverture au dialogue de ce gouvernement ont déjà été faites. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer l'an passé et n'avons pas été écoutés. Nous ne sommes pas dupes de l'opération politicienne en cours (les récentes déclarations de nos ministres de tutelle lors d'une réunion de la commission des finances de l'Assemblée Nationale ont levé les derniers voiles sur les intentions réelles du gouvernement et de la majorité parlementaire) et abordons ce débat sans illusions et sans concessions. Pour ne pas laisser le champ libre aux mauvais coups qu'on nous prépare, nous avons cependant estimé qu'il valait mieux participer à ces discussions en commençant par quelques remarques relatives à l'organisation et au contenu de ce débat. Nous nous adressons en particulier aux parents d'élèves et aux usagers de l'école pour leur dire nos colères, mais aussi nos convictions. Nous demandons que le présent texte soit annexé in extenso au compte rendu des débats.

Tout d'abord, l'éducation y est présentée comme une affaire technique, fonctionnant en vase clos, coupée des autres réalités sociales. Les seules entités ouvertes sur l'école et dont on peut discuter sont l'entreprise (dans un souci d'adapter l'école aux besoins du marché) et les collectivités territoriales (politique de décentralisation, idée fixe de Monsieur le ministre de l'Education nationale). Il ne nous est pas proposé de discuter de la coopération entre l'école et la culture : le lien entre personnels de l'éducation et intermittents du spectacle pourrait pourtant être si fructueux...

Les problèmes ont été découpés en 22 thèmes ne permettant plus une discussion globale sur l'éducation et son environnement politique, économique, social... Pourtant, le sous-emploi pérennisé, la concentration des populations immigrées à la périphérie des grandes villes, la paupérisation de certains quartiers, la montée des inégalités sociales, la destruction de la culture populaire qui donnait à réfléchir au profit d'une culture de masse abrutissante... tous ces aspects affectent pourtant gravement le fonctionnement du système scolaire. Ils accentuent l'écart culturel entre l'enseignant et l'élève, voire entre les élèves d'origines différentes. Quelles que soient les réformes éducatives qui seront prises, elles resteront largement inefficaces si elles ne sont pas accompagnées d'une réelle politique de transformation sociale dont l'éducation et la recherche seraient le cœur. L'éducation ne saurait à elle seule ramer à contre-courant et pallier tous les maux que notre société produit. Cette politique doit viser à :

- un retour au plein emploi tant le chômage déstructure et désocialise les familles, élément indispensable pour le suivi scolaire des élèves,
- la réduction des inégalités sociales,
- une politique culturelle volontariste s'ouvrant sur l'école et visant à une émancipation collective,
- la mixité sociale dans les quartiers grâce à une autre politique de la ville et une véritable volonté d'intégration des élèves issus de l'immigration.

De plus, scolariser la totalité d'une génération jusqu'à 16 ans, y compris les élèves issus des milieux les plus défavorisés, nécessite des moyens adaptés. La discussion en 22 thèmes donne à penser que les réformes seront techniques et à moyens constants. Nous pensons au contraire qu'elles doivent être le fruit d'une réflexion globale avec les moyens humains et matériels qui suivent.

Enfin, les conditions de cette consultation nous paraissent l'antithèse même de la démocratie. La grande variété des thèmes proposés fait croire au premier abord à une grande liberté. En réalité il ne nous est donné de réfléchir qu'à six d'entre eux, sans possibilité d'une discussion globale. Certaines questions sont orientées dans le sens de la politique que souhaite ce gouvernement au lieu d'être ouvertes à toutes les réflexions et sensibilités. Ex : La question 7 (comment améliorer la coopération de l'école et l'entreprise ?) ne permet pas de poser la question de savoir si l'école et l'entreprise doivent ou non coopérer. Ont-elles les mêmes buts ? La question 18 incite à discuter d'une nouvelle répartition des tâches entre Etat et collectivités territoriales (quelles compétences l'Etat doit-il absolument conserver ?). La question de la décentralisation de certaines activités éducatives pose problème en elle-même et nous ne souhaitons pas discuter des modalités de la décentralisation mais de la décentralisation elle-même. Ces questions sont pernicieuses. En effet, on imagine mal des collègues choisir ces thèmes, passer une matinée en atelier à en discuter, pour le simple plaisir de réaffirmer une nouvelle fois un non ferme et catégorique tant de fois martelé. Ils choisiront d'autres thèmes laissant le ministère en tirer les conclusions qui servent sa politique.

En conclusion : cette stratégie du débat nous paraît aller dans le droit sens de nombreux débats ayant eu lieu dans ce pays. Qui croit encore que le débat est ouvert ? Ce gouvernement a depuis longtemps décidé quelle serait sa politique en matière d'éducation : désengagement progressif de l'Etat au profit des collectivités locales et du marché, précarisation du statut des personnels, adaptation des contenus et des pratiques pédagogiques aux volontés sans cesse plus précises du marché... Face à la contestation, ce gouvernement recherche une légitimité démocratique. Nous serons extrêmement vigilants lorsqu'il s'agira d'exploiter les conclusions de ces consultations.

Les sections syndicales enseignantes et les élus enseignants du collège.

